

Florence Ménétrier  
150 chemin derrière le château  
84110 SEGURET  
Tel. 06 89 11 31 66  
Courriel : [menetrierf@yahoo.fr](mailto:menetrierf@yahoo.fr)

Séguret, le 19/10/2020

Objet : Observations dans le cadre de l'enquête publique SCOT-COPAVO

En tant que citoyenne résidant sur la commune de **Séguret**, je souhaite apporter une contribution et quelques réflexions/remarques à l'élaboration du Scot dans le cadre de son enquête publique.

Concernant l'identification des enjeux de biodiversité à l'échelle du SCOT :

- La prise en compte des zones humides semble inégale et les mares de type ponctuelles doivent être intégrées en tant que réservoir de biodiversité et a fortiori, en tant que corridor (trame bleu) lorsqu'elles sont constituées en réseau. L'inventaire départementale des zones humides de 2013 a permis de cartographier l'ensemble des zones humides du département dont l'objectif de préservation générale est prévu par la loi (article L 211-1 du code de l'environnement) : <http://www.vaucluse.gouv.fr/atlas-des-zones-humides-de-vaucluse-a9916.html>

Concernant les objectifs de croissance démographique et la création de zones à urbaniser sur la commune de Séguret :

- Les objectifs du SCOT (+1835 habitants à l'horizon 2035 ; + 0,6%/ an) semblent ambitieux, et méritent d'être précisé comme l'ont souligné l'Etat et le Département de Vaucluse. A fortiori sur les petits villages collinaire, comme Séguret, pour lequel **l'ambition démographique pourrait être revue à la baisse**, afin de ne pas imposer aux communes des objectifs inappropriés au contexte local et nécessitant de créer des zones à urbaniser sur des secteurs aux enjeux complexes. Pour exemple, le village collinaire de Séguret, dont le seul attrait touristique repose sur le caractère architectural et rural (village classé) du vieux village, et qui pourrait voir sa qualité paysagère amoindrie avec l'apparition de lotissements sur ses flancs. Je fais référence aux 2 zones identifiées comme secteurs stratégiques pour l'urbanisation sur Séguret dans le plan du DOO : « sous cabasse » et « Notre Dame ». Dans ce sens, il me paraît étonnant de ne pas voir sur le plan du DOO, le village de Séguret identifié comme secteur sur lequel il faut « **préserver la silhouette villageoise** » sur la partie vieux village et entrée du village avec la remarquable école communale encore préservée.
- A contrario, un **engagement fort pour la remobilisation des logements vacants** doit être affiché et imposé aux communes. Un village comme Séguret voit son village ancien se vider de la population et devient un Village « carte postale ». La redynamisation du village ancien par la remise sur le marché de logement vacant doit être une condition forte du SCOT. Couplé à des objectifs de croissance démographiques revues à la baisse, la priorité doit être donnée à la **préservation des terres agricoles et des surfaces non artificialisées encore disponibles sur le territoire**. Rappelons que les terres agricoles présentent un véritable enjeu économique au niveau local.

Ainsi, je serais favorable à voir limiter les zones de nouveaux logements au vieux centre du village de Séguret.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à la prise en compte de mes considérations.

Respectueusement,  
Florence Ménétrier